DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du neuf mai deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet :
10 - Application du régime forestier à plusieurs parcelles boisées communales

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET,

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Christine PITTI), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Alexandra ANTUNES),

ABSENTS : Philippe TOURNIER BILLON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Marie-Claire EMIN est nommée secrétaire de séance.

M. Noël DUPONT, rapporteur, expose au Conseil municipal que plusieurs parcelles communales sont boisées ou propices à la plantation forestière.

Afin de conserver et valoriser ce patrimoine par une gestion durable, il est proposé de les intégrer à la forêt communale bénéficiant du régime forestier.

L'application du régime forestier pourrait concerner les parcelles listées ci-après, pour une surface de 27,397 ha.

Objet :
10 - Application du régime forestier à plusieurs parcelles boisées communales

Commune de situation	Préfixe	Section	Numéro	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Oyonnax	440	0D	3	4490	4490
Oyonnax	440	0D	3512	100863	98363
Oyonnax	440	0D	352	2750	2750
Oyonnax	440	0D	3679	104432	101932
Oyonnax	440	0D	354	3092	3092
Oyonnax	440	0D	2217	1536	1536
Oyonnax	440	0D	2444	2983	2983
Oyonnax	440	0D	2445	1504	1504
Oyonnax	440	0D	1243	7830	7830
Oyonnax	440	0B	743	49000	7400
Oyonnax	440	0B	478	5370	5370
Oyonnax	440	0B	369	33600	31400
Oyonnax	440	ZB	15	2430	2430
Oyonnax	440	B	748	2890	2890
				32.277 ha	**27,397 ha**

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme et des Travaux,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Demande l'application du régime forestier sur une surface de 27,397 ha, conformément au tableau ci-dessus,

- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Fait à Oyonnax, le 9 mai 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 10 MAI 2023
- par sa publication le 10 MAI 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)